

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**SONEDE International**

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3<sup>ème</sup> étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

A C T I F S	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		8 764	8 764
Moins : Amortissements		7 959	7 031
	<b>1</b>	<b>805</b>	<b>1 732</b>
Immobilisations corporelles		273 990	268 206
Moins : Amortissements		185 163	142 591
	<b>2</b>	<b>88 827</b>	<b>125 615</b>
Immobilisations financières		661 804	661 804
Moins : Dépréciation		2 199	2 199
	<b>3</b>	<b>659 605</b>	<b>659 605</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>			
		<b>749 237</b>	<b>786 953</b>
<b>Autres Actifs non courants</b>			
		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>			
		<b>749 237</b>	<b>786 953</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks			
Moins : Dépréciation			
		<b>0</b>	<b>0</b>
Clients et comptes rattachés		2 104 386	2 078 823
Moins : Provisions		1 352 010	1 352 010
	<b>4</b>	<b>752 376</b>	<b>726 813</b>
Autres actifs courants		4 710 109	4 319 371
Moins : Provisions		58 208	65 578
	<b>5</b>	<b>4 651 901</b>	<b>4 253 794</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>6</b>	800 000	0
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	850 591	1 464 794
<b>Total des Actifs courants</b>			
		<b>7 054 868</b>	<b>6 445 401</b>
<b>Total des Actifs</b>			
		<b>7 804 105</b>	<b>7 232 353</b>

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		2 716 000	2 716 000
Capital souscrit - non appelé		0	-858 000
Réserves Légales		141 233	100 000
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		411 818	667 057
<b>Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice</b>		<b>3 269 051</b>	<b>2 625 057</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>109 682</b>	<b>157 594</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>3 378 733</b>	<b>2 782 650</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges		19 307	19 307
Emprunts bancaires			
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>19 307</b>	<b>19 307</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>9</b>	8 645	12 502
Autres passifs courants	<b>10</b>	4 397 420	4 417 894
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 406 065</b>	<b>4 430 395</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 425 372</b>	<b>4 449 703</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>7 804 105</b>	<b>7 232 353</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2023**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Revenus	11	1 757 475	1 377 677
Autres produits		7 370	44 306
<b>Marge Brute</b>		<b>1 764 845</b>	<b>1 421 983</b>
Achats	12	184 500	187 514
Charges de personnel	13	212 677	137 440
Dotations aux amortissements et provisions		43 500	46 063
Autres charges d'exploitation	14	1 165 297	832 351
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1 605 974</b>	<b>1 203 368</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>158 871</b>	<b>218 615</b>
Charges financières nettes	15	64 513	5 382
Produits financiers	16	62 090	6 150
Autres produits ordinaires		0	4 744
Autres pertes ordinaires		3 948	3 892
Produits des placements		60 102	0
<b>Résultats des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>212 602</b>	<b>220 235</b>
Impôt sur les bénéfices		102 920	62 641
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>109 682</b>	<b>157 594</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>109 682</b>	<b>157 594</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2023**  
*(Exprimé en Dinars Tunisiens)*

LIBELLE	31/12/2023	31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Résultat net de l'exercice	109 682	157 594
Dotations aux amortissements et aux prov.	43 500	46 063
Reprise sur provision	-7 370	
Variation :		
Clients	-25 563	-11 049
Stocks		
Autres créances	-242 738	-315 006
Placements	-800 000	
Fournisseurs et autres dettes	-24 330	9 412
Plus values sur cession d'immobilisation		
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-946 818</b>	<b>-112 987</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant des investissements gros entretiens		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	-5 784	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	-656 905
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>-5 784</b>	<b>-656 905</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	710 000	906 000
Remboursements des emprunts en principal et intérêts		
Dividendes et autres distributions payées	-371 600	-200 000
<b>Encaissements / Décaissements pour acquisition SICAV</b>		
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>338 400</b>	<b>706 000</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-614 203</b>	<b>-63 892</b>
<b>Trésorerie du début d'exercice</b>	<b>1 464 794</b>	<b>1 528 686</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>850 591</b>	<b>1 464 794</b>

# I. Notes aux États financiers

## A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

### ✓ **Forme de la société et structure de capital**

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et la loi de l'investissement n°2016-71 du 30 septembre 2016 et les textes subséquents.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 Janvier 2022, le capital de la société a passé de **1.000.000 Dinars à 2.716.000 Dinars** divisé en **135.800** actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	52 500	1 050 000	38,7%
ONAS	15 000	300 000	11%
STB INVEST (SICAR)	15 000	300 000	11%
STEG INTERNATIONAL Services	15 000	300 000	11%
STUDI INTERNATIONAL	8 500	170 000	6,4%
SCET	7 500	150 000	5,5%
COMETE Immobilière	7 500	150 000	5,5%
Personnes physiques	14 800	296 000	10,9%
<b>TOTAL</b>	<b>135 800</b>	<b>2 716 000</b>	<b>100%</b>

### ✓ **Objet :**

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;

- ✓ La formation.

### **B/Faits marquants de l'exercice**

- ✓ SONEDE INTERNATIONAL a procédé en date du 28 Avril 2023 à l'appel pour la libération de la deuxième moitié de l'augmentation de son capital social décidée en date du 28 Janvier 2022 et s'élevant à **1.716.000 dinars**.
- ✓ Le résultat net de l'exercice **2023** est de **109.682 dinars** contre **157.594 dinars** pour **2022**, soit une baisse de **30%**.

### **C/Principes comptables appliqués**

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- ✓ Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

#### **1. Unité monétaire :**

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

#### **2. Exercice social :**

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **3. Immobilisations :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

### **4. Rémunérations du personnel**

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

### **5. Achats consommés :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

### **6. Charges du personnel :**

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

#### **7. Autres charges d'exploitation :**

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

##### **✓ PERDIEM :**

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

##### **✓ Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :**

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

##### **✓ Les primes du personnel extérieur détaché permanent :**

Ce compte comporte les indemnités mensuelles allouées au Directeur Général et autre personnel de la SONEDE affecté en permanence à SONEDE INTERNATIONAL.

##### **✓ Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :**

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

### **Notes Bilan**

**NOTE 1 : Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique s'élève à **8.764 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars** et un site Web pour **3.480 Dinars**.

**NOTE 2 : Immobilisations corporelles**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2023 est de **273.990 Dinars**, amortie à hauteur de **185.163 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2023**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2022</b>	<b>Reclas. Et Acquisition 2023</b>	<b>Cession 2023</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2023</b>	<b>Tx Amt</b>	<b>Cumul Amt au 31/12/2022</b>	<b>Dotation aux Amt 31/12/2023</b>	<b>Régul Amt</b>	<b>Cumul Amt au 31/12/2023</b>	<b>VCN au 31/12/2023</b>
Site WEB	3 480			3 480	33%	2 209	1 148		3 358	122
Logiciels	5 284			5 284	33%	4 595	7		4 601	682
Equipements de bureaux	18 395			18 395	20%	11 130	1 460		12 590	5 805
Matériel Informatique	43 537	5 784		49 321	33%	24 816	2 665		27 481	21 841
Matériel de transport	179 026			179 026	20%	104 157	35 805		139 962	39 063
Installations et Agencements	27 249			27 249	10%	2 715	2 416		5 131	22 118
<b>TOTAL</b>	<b>276 970</b>	<b>5 784</b>	<b>0</b>	<b>282 754</b>		<b>149 622</b>	<b>43 500</b>	<b>0</b>	<b>193 122</b>	<b>89 632</b>

### **NOTE 3 : Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à **659.605 dt** au 31 Décembre 2023. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/20212
Dépot et cautionnements	2 700	2 700
Participation au capital de SOGES (Sénégal) 5%	2 199	2 199
Titres de participation SBA 66%	656 905	656 905
<b>Total brut</b>	<b>661 804</b>	<b>661 804</b>
Provision sur participation SOGES	2 199	2 199
<b>TOTAL</b>	<b>659 605</b>	<b>659 605</b>

### **Titres de participation SBA des Eaux**

La société SBA des Eaux est une société anonyme de de droit béninois créée en Février 2022 et ayant pour objet la réalisation d'un projet d'extension, de densification et d'affermage des réseaux dans 200 systèmes d'AEP en milieu rural

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) de FRANCS CFA (soit l'équivalent d'environ 980.000 dinars tunisiens). SONEDE INTERNATIONAL détient 66% du capital de la société SBA des Eaux.

### **NOTE 4 : Clients et comptes rattachés**

Le solde net des comptes « Clients et comptes rattachés » s'élèvent à **752.376 Dinars** en 2023 contre **726 813 Dinars** en 2022.

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
SOGES/MSA	19 685	19 685
AWMC	28 818	48 297
OMMP	324	324
STE (4-1)	1 090 657	1 090 657
STE AVENANT (4-1)	206 565	206 565
SNDE MAURITANIE	143 054	402 602
SCET Tunisie	18 320	128 397
THE REGIONAL ENV CENTER	7 969	7 969
ESTMALI	114 606	-
BEST ENGINEERING SOUSSE	3 956	4 126
ONAED	368 965	-
STE BENIN	101 469	156 470
STE KOWEIT	-	13 732
<b>BRUT</b>	<b>2 104 386</b>	<b>2 078 823</b>
Provisions Clients (TCHAD +MSA)	1 316 908	1 316 908
Provisions Clients (AWMC)	27 133	27 133
Provisions Clients (REC)	7 969	7 969
<b>Total provisions</b>	<b>1 352 010</b>	<b>1 352 010</b>
<b>TOTAL</b>	<b>752 376</b>	<b>726 813</b>

**Note 4-1 .** Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles. (Pour de plus amples détails voir note 5-2).

**NOTE 5 : Autres actifs courants**

Au 31 Décembre 2023, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **4.651.901 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Fournisseurs Avances et acomptes	5 544	15 426
Crédit TVA	50 484	31 600
Acompte provisionnel payé	83 535	123 775
Retenue à la source clients	735	735
Associés - opérations sur le capital	100 000	0
<b>Sous Total</b>	<b>240 298</b>	<b>171 536</b>
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	4 765	4 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (5-1)	0	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2015 (5-1)	17 638	17 638
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (5-1)	69 436	69 436
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (5-1)	150 228	150 228
Projet REC	47 351	47 351
Produits à recevoir	494 992	200 005
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente (5-2)	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente (5-2)	843 623	843 623
La contribution sonede mutuelle	227	0
Charges constatées d'avance	7 693	6 956
Débiteurs divers	26 304	
<b>Sous Total</b>	<b>4 469 811</b>	<b>4 147 835</b>
Autres provisions	10 857	18 227
Provision sur projet REC	47 351	47 351
<b>Total provisions</b>	<b>58 208</b>	<b>65 578</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 651 901</b>	<b>4 253 794</b>

**Note 5-1 :** Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE.

En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2023 à **237.479 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 252 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentiel entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 227 dinars**.

#### **Note 5-2 : Projet « action urgente au TCHAD »**

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONEL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en Euro revient à SONEDE INTERTIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2023, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF. Ces montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients » **1.297.222 Dinars**, est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.

#### **NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers**

Le solde des « Placements et autres actifs financiers » est **800.000 dt** au 31/12/ 2023 .  
Ce placement effectué auprès de la STB est rémunéré au taux de 8.26% l'an.

#### **NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2023 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
STB DINAR	262 538	68 015
STB EURO	170 469	102 874
STB DOLLARS	407 907	385 478
STB DINAR REC	1 314	97
STB AUGMENTATION DU CAPITAL	5 969	905 969
CAISSE	2 394	2 361
<b>TOTAL</b>	<b>850 591</b>	<b>1 464 794</b>

#### **NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation**

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

<b><u>TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES</u></b>					
	Capital	Réserves Légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>1 858 000</b>	<b>100 000</b>	<b>667 057</b>	<b>157 594</b>	<b>2 782 651</b>
Réserves Légales					
Affectation du résultat selon AGO		41 233	-255 239	-157 594	-371 600
Libération de capital	858 000			-	858 000
Résultat de l'exercice				109 682	109 682
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>2 716 000</b>	<b>141 233</b>	<b>411 818</b>	<b>109 682</b>	<b>3 378 733</b>

## **NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Au 31 Décembre 2023, la valeur de cette rubrique étant de **8.645 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Fournisseurs	0	3 856
Fournisseurs RG PROJET REC	8 645	8 645
<b>TOTAL</b>	<b>8 645</b>	<b>12 502</b>

## **NOTE 10 : Autres passifs courants**

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2023 est de **4.397.420 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Dettes provisionnées pour congés payés	5 594	8 283
Receveur des finances	10 491	28 020
Impôt à payer	81 815	50 878
CSS à payer	38 665	3 325
CNRPS	5 281	7 416
Prévoyance	1 176	1 713
Capital décès	253	623
CNAM	1 050	
CNSS	4 644	5 579
Prime d'expatriation	176 577	
Charges à payer	25 489	70 699
Facture SONEDE	30 227	37 644
Projet AQUAKNIGHT depenses non encore payées	0	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	0	152 384
Actionnaires compte de dividendes	37 206	34 264
Actionnaires opérations sur le capital	0	48 000
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Créditeurs divers Action Urgente	2 807 553	2 807 553
OSEF Créditeurs divers Avenant Action Urgente	843 623	843 623
PROJET AQUANIGHT EX 2016	7 193	0
PROJET AQUANIGHT DEPENSE NON PAYEE	66 868	0
PROJET AQUANIGHT EX 2012	152 384	0
Compte d'attente	1 377	0
Autres prestataires de services	97 754	248 823
<b>TOTAL</b>	<b>4 397 420</b>	<b>4 417 894</b>

### **Note (10-1) Dettes OSEF :**

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

## **Notes État de Résultat**

### **NOTE 11 : Revenus:**

Les «Revenus» s'élèvent à **1.757.475 Dinars** en 2023 contre **1.377.677 Dinars** en 2022 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
<b>CA export</b>	<b>1 754 135</b>	<b>1 374 177</b>
OUZBEKISTON	0	21 025
Formation DJIBOUTI	349 703	16 525
DAO MAURITANIE NOUADHIBOU	0	381 666
Etudes et Mise à disposition personnel Projet BENIN	1 129 871	651 665
Formation au MALI	274 560	78 754
KUWEIT	0	13 732
GABON	0	157 478
GUINEE	0	53 331
<b>MARCHE LOCAL</b>	<b>3 340</b>	<b>3 500</b>
BEST ENG	3 340	3 500
<b>Total</b>	<b>1 757 475</b>	<b>1 377 677</b>

### **NOTE 12 : Achats consommés**

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2023 à **184.500 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Achat carburant	17 327	10 166
Achat fournitures	2 609	2 758
Eau électricité	1 648	2 668
Autres achats	1 203	1 666
<b>Sous Total 1</b>	<b>22 786</b>	<b>17 258</b>
FACTURES SONEDE	128 315	123 060
Achats de prestations de services	33 399	47 196
<b>Sous Total 2</b>	<b>161 714</b>	<b>170 256</b>
<b>Total</b>	<b>184 500</b>	<b>187 514</b>

### **NOTE 13 : Charges de personnel**

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **212.677 Dinars** en 2023 contre **137.440 Dinars** en 2022.

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Rémunération détachés longue durée	99 663	45 740
Salaires autres que les détachés LD	63 655	74 582
Provisions congés payés	-2 689	-5 242
Salaires sivp	9 503	9 523
Charges patronales	42 545	12 837
<b>Total</b>	<b>212 677</b>	<b>137 440</b>

### **NOTE 14 : Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Locations	24 716	19 955
Entretien et réparation	8 513	2 414
Primes assurance	5 796	5 895
Services extérieurs divers	753	761
<b>Total des Services extérieurs</b>	<b>39 778</b>	<b>29 025</b>
Prime du personnel extérieur détaché permanent	46 902	46 902
Personnel extérieur à l'entreprise	1 680	1 440
Personnel Détachés courtes durées	116 144	140 953
Honoraires	10 238	74 896
Jetons de présence	-	11 250
Réception	-	6 000
PERDIUM et prime d'expatriation	518 428	295 626
Transports biens et personnel	-	6 407
Frais postaux	3 469	3 623
Publicités publications relations publiques	14 705	20 038
Services bancaires	4 555	1 291
Déplacements	100 842	72 818
Divers		819
<b>Total Autres services extérieurs</b>	<b>816 963</b>	<b>682 062</b>
TCL	1 757	1 350
Timbres de voyage	1 080	660
Pénalité de retard	-	1 830
Droits et taxes	20 657	23 010
RS libératoire gabon	-	31 496
Impôts Projet Mauritanie	-	33 356
Impôts Projet Bénin	285 062	29 562
<b>Total Impôts, taxes</b>	<b>308 556</b>	<b>121 264</b>
<b>Total</b>	<b>1 165 297</b>	<b>832 351</b>

### **NOTE 15 : Charges financières nettes**

Au 31 Décembre 2023, les charges financières nettes totalisent **64.513 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Pertes de change	62 175	2 140
Perte de change latente	2 338	3 243
<b>Total</b>	<b>64 513</b>	<b>5 382</b>

### **NOTE 16 : Produits financiers**

Au 31 Décembre 2023, les produits financiers totalisent **62.090 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022
Agios créditeurs	2 720	1 448
Gain de change	59 370	4 702
<b>Total</b>	<b>62 090</b>	<b>6 150</b>

### **Notes État de flux de trésorerie**

#### **NOTE 17 : Dividendes versés**

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire les actionnaires ont décidé de procéder à une distribution de dividendes pour un montant total de 371.600 dt.

#### **NOTE 18 : Variation de la trésorerie**

Au 31 Décembre 2023, la variation de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2023	Valeur au 31/12/2022	Variation
STB DINAR	262 538	68 015	194 523
STB EURO	170 469	102 874	67 596
STB DOLLARS	407 907	385 478	22 429
STB DINAR REC	1 314	97	1 217
STB AUGMENTATION DU CAPITAL	5 969	905 969	-900 000
CAISSE	2 394	2 361	32
<b>TOTAL</b>	<b>850 591</b>	<b>1 464 794</b>	<b>-614 203</b>

### **NOTE 19 : Informations sur les parties liées**

Au 31 Décembre 2023, les opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

<b>Parties liées</b>	<b>Objet</b>	<b>Montants en Dinars</b>
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-129.660
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (Dettes)	-30 227

### **Note 20 : Engagements hors bilan**

Au 31 Décembre 2023, SONEDE INTERNATIONAL ne dispose pas d'engagements hors bilan.

### **Note 21- Evénements postérieurs**

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 3 Mai 2024 et ne reflètent pas de ce fait les éventuels évènements survenus postérieurement à cette date.

## ***II. Rapport Général***

***Mesdames et Messieurs les actionnaires  
De SONEDE INTERNATIONAL***

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNATIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **3.378.733** Dinars y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **109.682** Dinars.

**À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.**

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les

anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 Mai 2024

***Le Commissaire aux Comptes***

***Zouheir BEN ALI***

### *III. Rapport Spécial*

#### ***Mesdames et Messieurs les actionnaires De SONEDE INTERNATIONAL***

*Mesdames et Messieurs les actionnaires,*

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en :***

Il est à signaler que l'exécution de la convention suivante, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 . Elle concerne :

1. SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2021. Les charges du personnel détaché auprès de SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice s'élèvent à **129.660 Dinars** hors taxes.

## **II- Conventions et opérations conclues durant l'exercice**

Néant.

## **III- Rémunération des dirigeants**

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
  - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation.
  - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP. En plus, la société prend en charge les frais de téléphone mobile du Directeur Général.
- En 2023, les engagements envers les dirigeants de la société se présentent comme suit :

<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Directeur Général</b>	<b>Président du conseil d'administration</b>	<b>Membres du conseil d'administration</b>
Prime de gestion et de représentation	43 902	-	
Avantages en nature (Bons de carburant, frais de téléphone, et autres)	12 702	-	
Jetons de présence	-	2 500	8 750
<b>Total</b>	<b>56 604</b>	<b>2 500</b>	<b>8 750</b>

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 Mai 2024

**Le Commissaire aux Comptes**

**Zouheir BEN ALI**

## ***IV. Notes complémentaires :***

### ***Projet d’Affermage au Benin***

Suite à un appel d’offres international lancé par l’Agence National d’Approvisionnement en Eau potable en Milieu Rural au Benin, SONEDE INTERNATIONAL a été déclarée attributaire en tant que chef de file avec un groupement composé avec deux autres sociétés ( BUS et AGETUR SA) pour la réalisation d’un projet d’extension, de densification et d’affermage des réseaux dans 200 systèmes d’AEP en milieu rural. Le projet s’étale sur dix ans à partir de la date de signature du PV de prise en charge du service affermé le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Dans ce cadre, une société de droit Béninois a été créée entre les trois parties pour la réalisation du projet cité dénommée SBA des Eaux.

#### **A. Objet de la société SBA des Eaux**

La société SBA des Eaux est une société anonyme de droit béninois créée en Février 2022 et ayant pour objet notamment:

- L'exploitation des moyens de production, de transport et de distribution d'eau potable ;
- La gestion du service public de l'eau potable ;
- La réalisation des travaux d'entretien et de réparation de toute nature et de tous les biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable ;
- La réalisation des travaux de renouvellement des biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable ainsi que des travaux de densification des réseaux de distribution d'eau potable et des travaux de mise en conformité des ouvrages et équipements ;
- La réalisation de branchements particuliers et de bornes fontaines publiques ;
- L'achat, la vente, la location et la maintenance d'engins et de matériels nécessaires à la réalisation des travaux de mise en conformité, de renouvellement et de densification du réseau de distribution d'eau potable ;

- Les études techniques et les prestations de services relatives à la production, au transport et à la distribution d'eau potable.

**B. Capital social de la société « SBA des Eaux » :**

Le capital social de la société SBA des Eaux est fixé à la somme de DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) de FRANCS CFA (soit l'équivalent d'environ 980.000 dinars tunisiens). Il est divisé en vingt mille (20.000) actions de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, toutes de même catégorie, numérotées de 1 à 20.000, souscrites entièrement et libérées du quart à la constitution.

Le capital est réparti comme suit :

- SONEDE INTERNATIONAL détient une participation de **656.905 dt** soit **66%** dans le capital de la société,
- BUS **17%** dans le capital de la société,
- AGETUR SA **17%** dans le capital de la société.

Par ailleurs, un pacte entre les trois sociétés a été signé le 21 Février 2022 prévoyant un transfert progressif des participations en vue d'équilibrer les pourcentages de détention du capital de la société SBA des Eaux en trois phases.

- Phase 1 : une période de deux ans à partir du commencement du contrat d'affermage,
- Phase 2 : une période de deux ans à partir de la fin de la première phase,
- Phase 3 : Jusqu'à la fin du contrat d'affermage.

Selon le pacte d'actionnaires signé, à la fin de la phase 2, le capital sera réparti comme suit :

- SONEDE INTERNATIONAL : **35%**,
- BUS : **35%**,
- AGETUR SA : **30%**.

Ainsi, SONEDE INTERNATIONAL considère que sa participation dans la société SBA des Eaux lui procure un contrôle qui est destiné à être temporaire. En conséquence, la consolidation de la filiale SBA des Eaux est exclue en vertu du paragraphe 11 de la NCT 35 relative aux états financiers consolidés.